



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
27 mars 2025

**Nombre de conseillers
en exercice : 31**

Nombre de votants : 30
Pour : 24
Contre : 0
Abstention(s) : 6
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Jacques VENET, Marie-Anne BENJO, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

Absent(s) :

Luc DE MARIA

DEL_2025_025 : Marché 25/3005 - Conception et productions des manipes, maquettes et dispositifs tactiles du parcours permanent de l'espace Mer - Autorisation de signer le marché

Après avoir entendu le rapport de Robert PORCU, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et son article L2122-22
Vu, le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1,
Vu, les délibérations n°2020-92 du 1er juillet 2020 et 2022-161 relatives à la politique d'achat de la Commune et notamment la composition de la commission ad'hoc,
Vu, la délibération n°2021-39 en date du 14 avril 2021 créant l'autorisation de programme n°21/03 « Aménagement de l'Espace Mer », ainsi que ses mises à jour successives de montants et d'échéanciers des crédits de paiement,

La Commune, dans la continuité de sa politique de valorisation et de transmission de son patrimoine, s'est lancée dans un projet d'aménagement de l'espace Mer en espace muséologique. Ce nouvel équipement culturel dédié à l'exploration des profondeurs maritimes sera composé de deux espaces distincts :

- Un parcours de découverte principal dédié à l'exploration des mers qui développe l'histoire de la plongée sous-marine et des innovations technologiques, la connaissance des fonds marins et la sauvegarde des mers, dans un parcours scénographié immersif, poétique et pédagogique (455m2).

- Un espace complémentaire dédié au cycle de l'eau naturel et domestique et aux questions qui se posent quant à l'usage et au traitement des eaux. Cet espace accessible à tous est centré sur l'interaction et propose différentes manipulations ludiques (125m2).

Le parcours proposé s'adresse en priorité à un public familial et touristique.

Pour accompagner la commune dans la mise en œuvre du programme technique, fonctionnel et muséographique de l'Espace Mer, des marchés subséquents d'assistance à maîtrise d'ouvrage muséographique ont été conclus avec la société AG STUDIO, sur la base de l'accord-cadre 21/15. Dans le cadre de sa mission, qui englobe la conception et la réalisation des contenus muséologiques (panneaux, manipulations interactives, films, multimédia, etc.), l'assistant à maîtrise d'ouvrage intervient à plusieurs étapes du projet: la rédaction des cahiers des clauses techniques particulières, la mise en place des marchés pour sélectionner le prestataire chargé des réalisations (consultation des prestataires,

analyse des offres, finalisation du marché), le suivi des réalisations jusqu'à la levée des réserves. C'est dans ce contexte qu'il a participé à la procédure relative au marché faisant l'objet de la présente délibération.

Le présent marché, qui s'inscrit dans l'opération d'aménagement et de réalisation, de l'intégralité du parcours muséographique permanent de l'Espace Mer, a pour objet la prestation de conception, de développements techniques et de réalisation d'une série de dispositifs tactiles, mécaniques et électroniques au sein des deux espaces permanents de l'Espace Mer. Il sera réalisé concomitamment avec les autres marchés muséographiques : marché de réalisation scénographique (agencement, matériels et équipements audiovisuels et multimédias, électricité et éclairage), marché de fabrication graphique, marché de conception et réalisation des dispositifs audiovisuels et multimédia.

Le montant de l'opération globale de travaux, dont le présent lot fait partie, a été estimé à 4 500 000 euros hors taxes. Les autres lots nécessaires à la réalisation de l'opération feront l'objet d'une consultation ultérieure.

Sur la base des éléments susmentionnés, la présente consultation a été passée en procédure adaptée lancée en application des dispositions de l'article L.2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié le 14 janvier 2025 (supports utilisés: Bulletin officiel des annonces des marchés publics avis n°25-4148 et avis rectificatif 25-17036— Journal spécialisé Marché Online - profil acheteur www.marches-securises.fr - site de la ville) pour une remise des offres initialement prévue au 17 février reportée au 27 février 2025 suite à des demandes de précisions de candidat. Deux candidatures ont été remises dans les délais impartis sur les vingt et un retraits identifiés.

Après une première analyse, une négociation a été menée avec les deux candidats.

La consultation indiquait que le pouvoir adjudicateur classera les offres et retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants:

Critère 1-Qualité technique de l'offre – 70 % composé des sous critères suivants :

- Valeur technique – 60% (Méthodologie de travail proposée (y compris le processus de tests, adaptation...) ainsi que les techniques utilisées avec des exemples de réalisations analogues, - Compréhension du projet)
- Délais et planning d'intervention – 20% (Le candidat doit proposer un planning cohérent, réaliste et adaptable, intégrant la réalisation de prototypes lorsque cela est nécessaire)
- Composition de l'équipe – 20% (le candidat devra indiquer le nombre de personnes, CV et expériences dans des projets similaires)

Critère 2 - Prix – 30%

Note globale /20 = (Critère 1 – note sur 20 x 70%) + (Critère 2 – note sur 20 x 30%)

Après établissement du rapport débattu en séance, la commission ad hoc s'est prononcée le 25 mars 2025 sur les offres des candidats et a proposé à l'unanimité de retenir l'offre de la société TACTILE STUDIO qui a été classée en première position :

ENTREPRISES	TACTILE STUDIO
CRITERE N° 1: QUALITE TECHNIQUE - 70% - Note /20	17.67
Note pondérée	10.6
CRITERE N° 2 : PRIX– 30% - Note /20	20
Note pondérée	6
NOTE GLOBALE DE L'OFFRE	16.6
CLASSEMENT DE L'OFFRE	1

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède
- Valider l'avis de la commission ad hoc en date du 25 mars 2025 et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché n°25/3005 avec la société TACTILE STUDIO dont le siège social

se situe 15 rue de La Fontaine au Roi - 75011 PARIS pour un montant de 131 060 euros hors taxes soit 157 272 euros toutes taxes comprises et 5 400 euros hors taxes soit 6 480 euros toutes taxes comprises de maintenance annuelle.

- Dire que les crédits de paiement correspondants seront exécutés de manière pluriannuelle dans le cadre de l'autorisation de programme n°21/03 du budget principal de la commune

Pour : 24

Abstentions : 6

Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Gilles GARCIA

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.